



# LES JUSTES DE FRANCE

Pendant la Seconde Guerre mondiale, en Europe, un certain nombre d'hommes et de femmes non-juifs ont aidé des Juifs en leur fournissant secours, nourriture, vêtements, abris, caches, faux papiers, informations sur une rafle à venir, convoyage jusqu'à une frontière, accès à l'école ou au travail... Individuellement ou au sein de réseaux, de toutes conditions sociales, d'opinions et de confessions différentes, dans les grandes villes comme dans les zones rurales les plus isolées, c'est animé par le même refus de la barbarie, par le sens de la solidarité et de l'humanité qu'ils ont agi.

## TITRE DES PANNEAUX

- |   |  |
|---|--|
| 1 – Titre                                   | 11 – La solidarité dans les écoles                               |
| 2 – Introduction                            | 12 – Le sauvetage des enfants                                    |
| 3 – Le temps de l'exclusion puis des rafles | 13 – L'Église catholique : entre silence, protestation et action |
| 4 – Au service des réseaux juifs            | 14 – L'engagement des protestants                                |
| 5 – L'action des organisations non juives   | 15 – Les Justes à Paris  |
| 6 – L'extraordinaire diversité des Justes   | 16 – Quelques exemples de lieux collectifs de refuge             |
| 7 – L'action des Justes dans les camps      | 17 – Les Justes des terres de refuge : l'exemple des Cévennes    |
| 8 – Le passage clandestin des frontières    | 18 – Une exception : le Chambon-sur-Lignon                       |
| 9 – La fabrication de faux-papiers          | 19 – Que retenir des Justes ?                                    |
| 10 – Servir l'Etat ou désobéir ?            |  |

## Mots clés

Seconde Guerre Mondiale, Résistance, Répression, Occupation, France, Vichy, Empire

## Caractéristiques techniques

**19 roll-up autoportants** de 85 (l) x 200 (h) cm conditionnés dans une caisse métallique avec poignées et roulettes de : 97 (L) x 73 (l) x 70 (h) cm. Poids total : 65 kg.

**Superficie nécessaire** : 50 m<sup>2</sup> soit 30 m de linéaire.

## Conditions de location

**Tarif** : Le tarif est de 1000 € pour une période de 15 jours. Pour les établissements scolaires, un tarif réduit de 300 € est proposé, payable sur demande via le Pass culture pro.

**Assurance** : « clou à clou » pour une valeur de 5000 €.

**Transport** : à la charge de l'emprunteur et peut s'effectuer en véhicule utilitaire.

**Communication** : Le logo du Mémorial de la Shoah et la mention « exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah » doivent être présents sur tous les supports de communication de l'exposition. Ces documents devront, avant leur diffusion, être validés impérativement par le service de communication du Mémorial de la Shoah.

## Public visé

De la 3<sup>ème</sup> à la Terminale

## Ressources

Bibliographie

Filmographie

Brochure pédagogique

## Bon à savoir

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional d'Ile de France, la location est gratuite pour les lycées publics ou privés sous contrat d'Ile de France.

Gratuit pour les écoles et collèges de la ville de Paris, les collèges du 77, 78, 91, 92 et 93.

# LES JUSTES DE FRANCE

Pendant la Seconde Guerre mondiale, en Europe, un certain nombre d'hommes et de femmes non-juifs ont aidé des Juifs en leur fournissant secours, nourriture, vêtements, abris, caches, faux papiers, informations sur une rafle à venir, convoyage jusqu'à une frontière, accès à l'école ou au travail, etc.

Individuellement ou au sein de réseaux, de toutes confessions sociales, d'opinions et de convictions différentes, dans les grandes villes comme dans les zones rurales les plus isolées, c'est animés par le même refus de la barbarie, par le sens de la solidarité et de l'humanité qu'ils ont agi.

En 1953 en Israël, le loi qui a institué le Mémorial de Yad Vashem à Jérusalem, a créé le titre de Juste parmi les Nations. Afin de rendre hommage à ceux qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs en tout désintéressement. C'est une commission créée en 1964 et présidée par un juge de la Cour suprême israélienne qui a seule autorité pour décerner le titre de Juste. Elle statue sur le fruit du témoignage d'un ou de plusieurs Juifs sauvés, et de documents authentiques.

En 2023, le nombre de Justes parmi les Nations s'élevait à plus de 26 200 personnes. En France, plus de 4 200 personnes ont été honorées : c'est le troisième contingent après ceux de la Belgique et des Pays-Bas, même si la très grande majorité de celles et ceux qui ont aidé des Juifs restèrent à jamais anonymes, et en dépit d'une questionnnaire corrélation mathématique entre le nombre des Justes et l'ampleur de la Shoah dans tel ou tel pays.

L'action de ces Justes n'est pas moins contributrice à faire en sorte que les trois-quarts des quelque 330 000 Juifs, français et étrangers, vivants en France métropolitaine dans les années 1940 aient pu échapper à la déportation. Elle vient qu'un facteur d'explication de ce taux élevé de survie, et ne doit pas faire négliger le travail considérable accompli par des organisations juives et, plus largement, par l'ensemble des Juifs eux-mêmes, premiers acteurs de leur survie. Mais elle reste un élément indispensable à la compréhension de ce qui a pu être possible dans un pays pourtant occupé par l'Allemagne nazie et ayant à sa tête un gouvernement qui a instauré une législation antisémite et a collaboré avec l'occupant.



# SERVIR L'ÉTAT OU DÉSOBEÏR ?

Certaines professions ou fonctions politiques, diplomates, préfets, maires, fonctionnaires, employés municipaux, policiers, gendarmes ou gardiens de camps, ont dû mettre en œuvre les mesures antijuives décrétées par les nazis et par le régime de Vichy. La grande majorité d'entre eux a obéi aux ordres. D'autres ont choisi de protéger les Juifs.

Leurs fonctions les plaçaient au cœur de la machine répressive : constitution de listes nominatives, vérification des papiers, arrestation, internement, évacuation des Juifs aux Allemands. Ces actes de discrimination pouvaient être immédiatement décriés dans le surlanguage. Ces hommes et ces femmes se sont surtout illustrés dans la fabrication de faux papiers et dans la circulation de l'information pour avertir les Juifs en amont des rafles et d'autres arrestations programmées. Citons Auguste Boyer, gardien au camp des Milles, qui a caché des internés à l'extérieur même du camp, et son épouse. Il est nommé Juste parmi les Nations en 1981 avec son épouse Marie Jeanne.

Une catégorie de fonctionnaires dévoués, les diplomates ou ambassadeurs, a joué un rôle capital au tout début de la période en distribuant des centaines de visas, avec l'aide et même contre le gré de leurs gouvernements. Tel est le cas de l'ambassadeur du Brésil à Paris, Luiz Martins de Souza Dantas : de juin à décembre 1940, il délivra au moins 425 visas, selon une liste nominative non exhaustive qui a été établie par les historiens. Il a été nommé Juste parmi les Nations en 2005.

Quant au jeune Américain Varian Fry envoyé à Marseille pour délivrer des visas à un certain nombre d'intellectuels et artistes, il interprète fidèlement son rôle, que le gouvernement de Vichy l'expulse avec le soutien implicite de son propre gouvernement. Il est nommé Juste parmi les Nations en 1994.

**LOUIS DE FUNÈS**  
Né le 31 mai 1913 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.

**JEAN MOULIN**  
Né le 13 août 1913 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.

**JACQUES CHABANOL**  
Né le 15 août 1913 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.



**ANTONIO DE SOUSA DANTAS**  
Né le 22 mai 1901 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 2005.

**LUIZ MARTINS DE SOUSA DANTAS**  
Né le 22 mai 1901 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 2005.

**VARIAN FRY**  
Né le 22 mai 1901 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.

# L'EXEMPLE DES CÉVENNES

Dans une « terre de refuge », c'est tout le tissu social, sur une surface assez vaste, qui se mobilise à des degrés divers (du simple silence protecteur à la prise de tous les risques), en faveur d'arrivants juifs d'abord déclarés puis clandestins.

Il n'y a ici ni lieu ni figure phare : c'est bien le lieu tout entier, et sa population, qui font les choses, certes entraînés par quelques leaders « naturels » (pasteurs, instituteurs, maires). Une vaine enquête orale lancée en 1982 à travers les Cévennes a proposé la notion de « terre de refuge ». Une telle zone est à distinguer de ce qui a été vu précédemment : sa spécificité n'est ni quantitative, ni géographique ou agricole : il n'y a pas vraiment de « discriminations » physiques qui ferraient que tel paysage se prêtât mieux à la clandestinité (c'est vrai pour les maquis, beaucoup moins pour l'accueil des Juifs).

De telles terres de refuge semblent n'exister qu'au sein de régions rurales à forte présence protestante : ce sont les Cévennes, le plateau du Cherbois-sur-Lignon (Haute-Loire et Ardèche), la proche région de Dieulefit dans la Drôme, et plusieurs cantons de ces départements ou encore du Tarn (région de Valras, Lacaux, Mazerat) et du Puy-de-Dôme. Les habitants qui les habitent n'ont eu ni leur pays de naissance portés par la monarchie catholique, ni la guerre des Cent ans au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ni les combats menés avec les Juifs pour la République laïque et son école et pour la cause du capitaine Dreyfus. On a pu évoquer les affinités objectives entre les deux minorités religieuses.

Ces zones ont assuré une protection maximale aux Juifs accueillis (les parcs sont presque vides), mais si les chiffres restent modestes à l'échelle nationale : quelques 550 personnes dans les Cévennes lors de la guerre, 2000 sur le plateau du Cherbois.



**LES CÉVENNES**  
Né le 22 mai 1901 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.

**LE PLATEAU DU CHERBOIS-SUR-LIGNON**  
Né le 22 mai 1901 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.

**LA DRÔME**  
Né le 22 mai 1901 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.

**LE PUY-DE-DÔME**  
Né le 22 mai 1901 à...  
Il a été nommé Juste parmi les Nations en 1994.



# Notice de montage

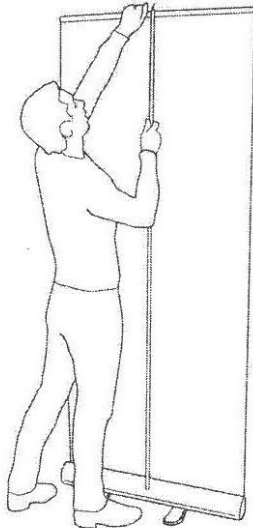
1



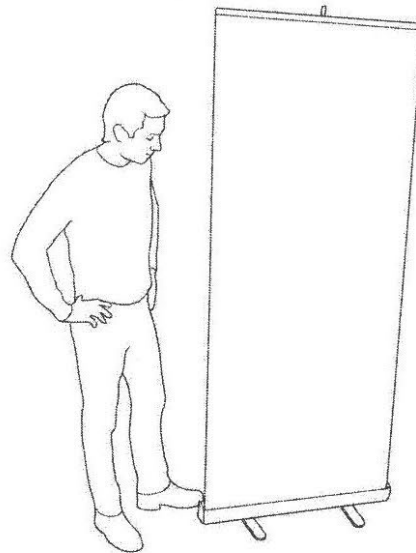
2



3



4



Accompagnez la partie haute de la structure  
au moment de rembobiner le visuel.  
**Ne pas le lâcher brusquement.**